

# Ida Naserwa et Yav Muland, les deux grands absents du procès Bukanga-Lonzo

P. 3

## ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 496 du lundi 18 au mardi 19 octobre 2021

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05  
+ 243 903 185 670  
E-mail : [kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

### Plus de temps à perdre

# Élections 2023 : la machine est lancée

P. 2

## Après le passage en force de l'Assemblée nationale : tous contre Tshisekedi !

*C'est avec eux qu'il a réussi à s'affranchir du FCC (Front commun pour le Congo) de Joseph Kabila pour créer l'Union sacrée de la nation. C'est maintenant contre eux qu'il devra se battre dans la conduite d'un processus électoral qui s'annonce déjà très agité. Après le passage en force de l'Assemblée nationale, tous se sont ligüés contre le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. S'il se réclame toujours de l'Union sacrée de la nation, Moïse Katumbi Chapwe, leader du parti politique Ensemble pour la République, souffle désormais le chaud et le froid.*

P. 4



### PARLONS-EN

## Marche à reculons !

ECONEWS

**E**n dépit de nombreux appels à rejeter la candidature de Denis Kadima au poste de président de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), présentée par l'Eglise kimbanguiste, les représentants de six confessions religieuses qui ont jeté leur dévolu sur ce candidat ont tenu mordicus à proposer ce choix à l'Assemblée nationale pour entérinement. La chambre basse du Parlement a donc confirmé le choix d'un président controversé à la tête de la Centrale électorale.

(Lire page 2)

## L'ANAPEX en première ligne à l'expo universelle «Expo Dubaï 2020»

P. 5

## Marche de Lamuka : Muzito et Fayulu confirment leur ancrage à Kinshasa

P. 12



## Plus de temps à perdre

## Elections 2023 : la machine est lancée

**Enfin, Corneille Nangaa peut se reposer. Son successeur est connu : il s'appelle Denis Kadima. C'est le samedi 16 octobre 2021 que l'Assemblée nationale a entériné les nouveaux animateurs de la Commission électorale nationale indépendante (Céni). Malgré l'ambiance électrique qui a gagné l'assemblée plénière de la chambre basse du Parlement, son président, Christophe Mbosso N'Kodia Pwanga, a maintenu le cap. Verre à moitié plein ou à moitié vide, les avis sont partagés. Toujours est-il que l'entérinement de ce qu'il faut appeler désormais le bureau Denis Kadima – en attendant la signature de l'ordonnance présidentielle - relance la machine électorale, au point mort depuis quelque temps. Il faut donc parer au plus pressé. En réalité, le bureau Kadima n'a plus le temps à perdre. Il faut vite se mettre au travail pour éviter un glissement qui risque de replonger la RDC dans une crise politique inédite. Plus de temps à perdre, la machine électorale est lancée – à plein régime d'ailleurs.**

## ECONEWS

Le bureau Denis Kadima est là. Quelle que soit la longueur de la nuit, le jour finit toujours par poindre, dit-on. Après tous les ratés, la Céni (Commission électorale nationale indépendante) a enfin des nouveaux animateurs. Mais, les douleurs de l'enfantement ont été telles qu'il a fallu jusqu'au samedi 16 octobre 2021 pour que le bureau de l'Assemblée nationale décide enfin d'aller de l'avant.

Samedi à l'Hémicycle, l'ambiance était électrique. Contre la volonté du FCC (Front commun pour le Congo) qui tenait à tout prix à boycotter la séance d'entérinement de nouveaux animateurs de la Céni, appuyé dans sa démarche par les élus du parti politique Ensemble pour la République de Moïse Katumbi Chapwe, Christophe Mbosso N'Kodia Pwanga, président de l'Assemblée nationale, est resté droit sur ses bottes.

En fin de compte, la plénière a entériné le choix de nouveaux animateurs de la Céni, en adoptant à une large majorité des députés présents le rapport de la commission mixte-paritaire, mettant fin à un processus qui marquait le pas depuis plus d'une année.

Corneille Nangaa, président sortant de la Céni, artisan de l'alternance démocratique de janvier 2019, peut enfin se reposer, après la grande

bataille électorale de décembre 2018. Désormais, c'est Denis Kadima, candidat choisi par les Confessions religieuses, délégué de l'église Kimbanguiste, qui aura la charge de conduire le peuple congolais au quatrième cycle électoral de la 3<sup>ème</sup> République, après celui de 2006, 2011 et 2018.

## QUELLES LEÇONS À TIRER ?

Que retenir de l'entérinement du bureau Denis Kadima ? Une chose est vraie : aucune œuvre humaine n'est parfaite. C'est une certitude. Dans l'entérinement du bureau Kadima, il y a sûrement des déçus ou des sceptiques qui auraient voulu que les choses se passent autrement. Il y a cependant des circonstances atténuantes qui ont nécessité à ce que l'Assemblée nationale s'assume pour faire avancer la machine.

En effet, à moins de deux ans de l'échéance de 2023, la République Démocratique du Congo n'avait plus de temps à perdre. En son temps, Corneille Nangaa avait pris le soin de tirer la sonnette d'alarme en rappelant qu'en accumulant plus de retard dans la mise en place de la logistique électorale, la RDC courait déjà la risque de se retrouver dans l'impossibilité d'organiser les élections de 2023. Il était donc temps, selon lui, de franchir le premier palier, c'est-à-dire doter la Céni de ses nouveaux animateurs.

Depuis le samedi dernier, en attendant l'ordonnance présidentielle de nomination qui ne tardera pas à venir, c'est chose faite

Le choix de l'Assemblée nationale s'est donc imposé par la nécessité d'avancer et de débloquer le processus électoral pour ne pas donner des arguments aux chantres du dialogue qui, en multipliant des crises, n'espéraient plus qu'à la convocation d'un tel forum pour un partage équilibré et équitable du pouvoir – comme c'est souvent le mode en période de crise. La décision de l'Assemblée nationale coupe l'herbe sous leurs pieds et enterre définitivement l'option d'un dialogue, mettant la République sur le cap des élections en 2023.

Le plus évident est que toute tergiversation, qu'elle soit de la part des religieux tout comme des politiciens, faisait le lit de l'enlisement du processus électoral, avec tous les risques de replonger dans un vide constitutionnel aux conséquences imprévisibles.

Tout compte fait, ces acteurs politiques et religieux ne devraient pas continuellement prendre en otage un processus électoral, tant attendu par les électeurs, au nom de leurs intérêts personnels.

Depuis l'Accord global et inclusif signé à Sun City en 2002, la RDC a signé le pacte des élections comme seul passage pour l'accès au pouvoir d'Etat. Il n'y a donc aucune raison de déroger à la règle en 2023. Ce qui pose l'impératif de respecter les délais constitutionnels de convocation du processus électoral et de la tenue des scrutins.

Depuis toujours, le Gouvernement a réitéré sa ferme volonté de tout mettre en œuvre pour que le pays ne rate pas l'échéance. Cependant, il ne restait plus qu'à lever le verrou de la composition de la nouvelle assemblée plénière de la Céni pour que tout se mette en mouvement. Depuis samedi, plus rien ne peut donc justifier

à ce que le train continue à traîner à la gare. Il doit démarrer. Et le plus vite que possible.

Au Gouvernement, on n'attendait plus que l'installation du nouveau bureau de la CENI pour mettre à sa disposition des moyens logistiques et financiers pour commencer son travail en rattrapant le temps perdu. Rien ne l'empêche donc d'actionner déjà la machine – étant entendu que l'ordonnance présidentielle ne devait plus tarder compte tenu de l'urgence.

A tout prendre, rien ne sert de revenir sur les incidents de samedi 16 octobre qui ont émaillé la séance d'entérinement du bureau Denis Kadima. Autrement dit, le vin est tiré, il ne reste plus qu'à le boire. Au moins, en décidant d'aller de l'avant, l'Assemblée nationale a mis fin au statu quo observé depuis plusieurs mois. Il faut donc tourner le regard vers l'avenir et se mettre au travail pour donner à la RDC les meilleures élections en 2023. Denis Kadima, présenté comme grand expert électoral, l'a promis. On attend désormais le juger sur le terrain.

Certes les douleurs d'enfantement du nouveau bureau de la Ceni ont été de profondes divisions, élargissant le fossé entre parties prenantes au processus électoral, il y a lieu de rappeler qu'après l'étape de l'Assemblée nationale, le Président de la République et le Gouvernement ne doivent plus dormir sur leurs lauriers. Le chrono tourne – à grande vitesse d'ailleurs. Il faut donc rattraper le temps perdu.

A ce titre, chacun devra jouer sa partition pour relancer la machine électorale et permettre à son bureau d'accélérer la mise en œuvre de toute la logistique électorale. Ce qui permettra au peuple congolais de se choisir librement, à l'échéance de 2023, ses futurs dirigeants dans le strict respect de la Constitution.

Ainsi, c'est la République qui aura gagné en consolidant les bases de sa démocratie.

## PARLONS-EN

## Marche à reculons !

(Suite de la Une)

**Les Catholiques et les Protestants qui récusent la candidature de Denis Kadima persistent et signent que ce dernier a des accointances politiques avec l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), le parti au pouvoir.**

**Ce qui fait que, pour des observateurs et analystes tant nationaux qu'étrangers, la Céni deviendra, à coup sûr, une caisse de résonance de l'UDPS, mieux du Président de la République.**

**Une situation qui ravivera des tensions politiques à un processus électoral déjà en panne. Et ne favorisera pas la tenue de bonnes élections qui seraient entachées de beaucoup d'irrégularités.**

**Devant l'intransigeance de six autres confessions religieuses, à savoir l'Eglise kimbanguiste, l'Eglise orthodoxe, l'Eglise de réveil, l'Armée du Salut, la Communauté islamique du Congo (Comico) et l'Union des églises indépendantes du Congo, de maintenir le choix Denis Kadima, la Commission épiscopale nationale du Congo (Cénc) et l'Eglise du Christ au Congo (ECC) ont jeté l'éponge et se sont remis au président de l'Assemblée nationale. La suite est connue.**

**Placer Denis Kadima aux commandes de la Céni, c'est planter donc les germes d'une contestation électorale certaine aux prochaines échéances électorales de 2023.**

**Même si cela peut être considéré comme une immixtion dans les affaires intérieures de la République Démocratique du Congo, des observateurs saluent la démarche des ambassadeurs américain, espagnol et britannique de rencontrer à Nkamba, localité située dans la province du Kongo central, un de ces quatre matins, le chef spirituel de l'Eglise kimbanguiste, Simon Kimbangu Kiangani. Objectif : le dissuader pour que l'Eglise kimbanguiste retire la candidature de Denis Kadima pour avoir des élections apaisées. Diriger par défi a toujours apporté des problèmes. Attention à la marche à reculons !**

## Voici les nouveaux animateurs de la Céni

N°	NOM POSTNOM Prénom	Position	Province d'origine	Composante
01	Mr KADIMA KAZADI Denis	Président	Kasai Oriental	Société civile
02	Mr ILANGA LEMBOW Bienvenu	1 <sup>er</sup> vice-Président	Mai-Ndombe	Majorité
03		2 <sup>ème</sup> vice-Président		Opposition
04	Mme NZEYA MULELA Patricia	Rapporteur	Haut-Katanga	Majorité
05	Mr MUHINDO MULEMBERI VAHUMAWA Paul	Rapporteur-adjoint	Nord-Kivu	Majorité
06		Questeur		Opposition
07	Mme BIREMBANO BALUME Sylvie	Questeur-adjoint	Sud-Kivu	Majorité
08	Mr LIPEMBA IKPANGA NDOLO Pascal	Membre	Mongala	Majorité
09	Mr BOKO MATONDO Fabien	Membre	Kwango	Majorité
10	Mr DITU MONIZI Blaise	Membre	Kinshasa	Opposition
11		Membre		Opposition
12	Mr BIMWALA MAMPUYA Roger	Membre	Kongo Central	Société civile
13	Mme NGALULA Joséphine	Membre	Lomani	Société civile
14	Mr BISAMBU MPANG'DE Gérard	Membre	Kwilu	Société civile <
15	Mme OMOKOKO ASAMOTO Adine d'Or	Membre	Sankuru	Société civile



## Ida Naserwa et Yav Muland, les deux grands absents du procès Bukanga-Lonzo

**A la Cour constitutionnelle, c'est déjà la rentrée judiciaire, organisée samedi au Palais du peuple en présence du Premier ministre, Jean-Michel Lukonde Kyenge. Avec cette rentrée judiciaire, on se prépare aussi au procès en pénal à la Cour constitutionnelle, une première depuis sa création, sur l'affaire Bukanga-Lonzo. Dans le box des accusés, il y a l'ancien Premier ministre, Matata Ponyo Mapon, présenté comme le responsable intellectuel de la débâcle du parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo lancé sous son mandat à la Primature. Dans ce procès, Matata ne comparait pas seul. Il sera aux côtés de celui qui fut son ministre délégué aux Finances, Patrice Kitebi Kibol. Dans le camp des accusés, il y aura cependant deux grands absents : la sénatrice Ida Naserwa, ancienne directrice générale du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, et Henri Yav Muland, ministre des Finances dans le Gouvernement Matata II. Pourquoi cette omission ? Suspense !**

### ECONEWS

C'est le 25 octobre prochain que le procès Matata, en rapport avec la déroute du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, est fixé devant la Cour constitutionnelle. Pour la Cour constitutionnelle, c'est une première depuis sa création. Un procès en pénal, loin du recours en inconstitutionnalité comme c'est souvent le cas pour toutes les requêtes soumises à son appréciation, ça n'arrive pas tous les jours à la haute Cour.

A la Cour constitutionnelle, on s'y prépare déjà, après la rentrée judiciaire du samedi 16 octobre 2021.

### LES DEUX GRANDS ABSENTS

Si l'ancien Premier ministre Matata Ponyo Mapon est

le principal accusé dans l'affaire Bukanga-Lonzo, dans le box des accusés, on apprend que Matata ne sera pas seul. A ses côtés, il y aura Patrice Kitebi Kibol Mvul, ministre délégué aux Finances dans le Gouvernement Matata I, avant qu'il ne soit remplacé par Henri Yav Muland, ministre des Finances dans Matata II.

A Police judiciaire des parquets, qui a instruit cette affaire, on ne s'explique pas cette politique de deux poids, deux mesures. En tout cas, le plus important est que le Procureur général près la Cour constitutionnelle en a décidé ainsi. Contre Patrice Kitebi, qui n'a exécuté que 30% des financements au projet de Bukanga-Lonzo, et Henri Yav qui s'occupait de plus de 70% des fonds décaissés, la Cour constitutionnelle a fait son choix.



Mais, il y a encore une autre énigme. C'est celle de l'absence de la sénatrice Ida Naserwa, directrice générale du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo, à l'époque du projet.

Selon des indiscrétions glanées par Econews, suivant des faisceaux d'informations recueillis auprès des inspecteurs en charge de l'enquête sur Bukanga-Lonzo, un montant d'un (1) millions de dollars US, clairement retracés, avait été alloué à la direction générale du parc pour l'achat d'un groupe électrogène et d'équipements électriques pour une fourniture de qualité sur le site. Les mêmes sources renseignent que ces fonds ont été bien réceptionnés par

la directrice générale du parc. Mais, aucune trace de ces fonds n'a été retrouvée dans les dépenses liées au parc, indiquent ces sources.

Qu'est-ce qui s'est passé ? En phase de l'instruction, pourquoi le parquet près la Cour constitutionnelle ne s'est jamais intéressé à auditionner la sénatrice, ancienne directrice générale du parc ? Autant de zones d'ombre que le procès du 25 octobre prochain tentera d'éclaircir.

Pour l'instant, ni la sénatrice Ida, moins encore l'ancien ministre Yav ne seront dans le box des accusés lorsque démarrera le procès Matata. La Cour ne s'est donc limitée qu'à Patrice Kitebi, pour les 30% des fonds affectés à Bukanga-Lonzo

avec sa signature.

Quoi qu'il en soit, le procès Matata aura lieu. Ça sera une belle occasion d'établir les responsabilités pour tout ce qui s'est passé autour du Parc agro-industriel de Bukanga-Lonzo pour que le projet chavire juste après le départ de Matata de la Primature en novembre 2016. On se rappelle que, selon une enquête indépendante réalisée par quatre journalistes congolais, ces derniers sont arrivés à la conclusion que le projet de Bukanga-Lonzo a été saboté. Par qui ? Pourquoi ? Et comment ? Autant d'interrogations que la Cour constitutionnelle devra éclaircir pour le premier procès en pénal portée devant elle.

## Révision des contrats chinois : Félix Tshisekedi déterminé à aller jusqu'au bout

### FAUSTIN K.

Conclu sous le règne de son prédécesseur, Joseph Kabila, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, ne veut pas porter indéfiniment le fardeau de ce partenariat sino-congolais, treize ans après sa signature. Il a inscrit sa révision à l'ordre du jour. Et apparemment, le Président de la République n'est pas prêt à reculer sur cette question.

Ainsi, vendredi en Conseil des ministres, le Chef de l'Etat a, une fois de plus, reposé le problème, fixant le cap sur la révision des contrats chinois.

«Au regard du rapport fait par les ministres en charge des Infrastructures et Travaux publics et des Mines sur l'état des lieux d'exécution du contrat sino-congolais, le Président de la République a informé le



Félix Tshisekedi président le Conseil des ministres du 15 octobre 2021 Conseil que les ministères concernés examinent, en étroite collaboration avec son cabinet, les propositions formulées pour la suite de ce programme et qui portent notamment sur : la relance des grands travaux de reconstruction nationale en priorisant les infrastructures structurantes. Cela, en vue de favoriser l'éclosion d'activités socio-économiques porteuses de développement, mais également d'appuyer éventuellement le programme de développement de 145 territoires du pays. Car, le contrat n'a atteint qu'un taux d'exécution de

30%; l'audit technique et financier de la Sino-congolaise des mines (Sicomines) à diligenter et la mise en place d'un mécanisme assurant la transparence dans la gestion et le fonctionnement de cette entreprise; la nécessité de mettre fin au déséquilibre entre parties, notamment par la révision de certaines clauses du contrat ou de convention de collaboration entre la RDC et le groupement d'entreprises chinoises et du contrat ou de convention de la joint-venture Sicomines», pouvait-on lire dans le compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres du vendredi 15 octobre 2021.

Déterminé à aller jusqu'au bout, «le Président de la République a saisi l'occasion pour rappeler au vice-Premier ministre, ministre des Affaires étrangères, l'urgence de mettre en place la Commission

mixte sino-congolaise qui se penchera sur l'ensemble des sujets d'intérêts communs pour que désormais l'exécution des contrats se fasse dans une volonté mutuelle gagnant-gagnant».

Pour le moment, Pékin soupçonne la main de Washington dans l'attitude qu'affiche Kinshasa. Dans la capitale congolaise, l'ambassadeur de Chine en République Démocratique du Congo avait déjà tiré la sonnette d'alarme, craignant que la révision des contrats ne pousse la Chine à revoir son partenariat avec la RDC.

A Washington, c'est tout le contraire. Dans l'administration, on se félicite de la ferme volonté du Président Tshisekedi à remettre de l'ordre dans un accord sino-congolais qui, selon les Etats-Unis, n'aura pas été à la hauteur des attentes.



# Après le passage en force de l'Assemblée nationale : tous contre Tshisekedi !

**C'est avec eux qu'il a réussi à s'affranchir du FCC (Front commun pour le Congo) de Joseph Kabila pour créer l'Union sacrée de la nation. C'est maintenant contre eux qu'il devra se battre dans la conduite d'un processus électoral qui s'annonce déjà très agité. Après le passage en force de l'Assemblée nationale, tous se sont ligüés contre le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. S'il se réclame toujours de l'Union sacrée de la nation, Moïse Katumbi Chapwe, leader du parti politique Ensemble pour la République, souffle désormais le chaud et le froid. Son discours n'est plus loin de celui du FCC, moins encore de Lamuka.**

**HUGO LAMUSA**

Les alliés du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, particulièrement ceux se réclamant du camp de Moïse Katumbi Chapwe, leader d'Ensemble pour la République, ont clairement affiché leur désapprobation dans la composition du nouveau bureau et de l'assemblée plénière de la Ceni (Commission électorale nationale indépendante).

Vendredi, c'était au tour des groupes parlementaires proches de Katumbi de lancer un communiqué au vitriol dénonçant la prise en otage du processus électoral, avant que les députés FCC ne leur emboîtent le pas samedi. Le même samedi, la tandem Muzito-Fayulu a ajouté une couche en reprenant son appel à la dépolitisation de la Ceni. Malgré tous ces bruits, le bureau Denis Kadima a été en-

tériné à l'Assemblée nationale. Mais, pour le Chef de l'Etat, il se voit agrandir le cercle de ses opposants, auquel vient curieusement se greffer Moïse Katumbi Chapwe.

## LE CERCLE S'EST AGRANDI

Désormais, le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a poussé ses adversaires politiques à se mettre ensemble. Tous les grands leaders congolais sont finalement obligés de se mettre ensemble pour arrêter l'élan du président de la République. Il veut absolument rempiler pour un deuxième mandat certes.

Mais user des mêmes méthodes qu'on a combattues revient à ravalier ce qu'on venait à peine de vomir. Le bon sens voudrait que pareille situation ne puisse arriver à des acteurs politiques d'envergure.

Félix Tshisekedi et ses partisans ont-ils observé les



Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République

faits et gestes de Joseph Kabila au point de les imiter en les mettant en pratique ?

On est tenté de répondre par l'affirmative parce que le passage en force pour imposer Denis Kadima et tout ce bureau de la Ceni (Commission électorale nationale indépendante) composé en majorité de produits du débauchage sont la preuve que Tshisekedi fait tout comme Joseph Kabila.

D'ailleurs, il ne pouvait en être autrement lorsqu'il se constate que le président Tshisekedi tient absolument à rempiler quel qu'en soit le prix. S'il faut pour cela user des mêmes méthodes que Kabila, le camp Tshisekedi a franchi la ligne sans hésitation.

## TOUS CONTRE TSHISEKEDI

Le tous contre Tshisekedi va immédiatement se

mettre en place. Pour des victimes de ce passage en force, en première ligne Moïse Katumbi, il s'agit d'une affaire de survie politique. Il y a aussi le résistant Martin Fayulu qui ne pourra survivre politiquement dans un environnement où Tshisekedi serait le maître du jeu.

Quant à Moïse Katumbi, il sait aussi que s'il n'est pas dans les bonnes grâces du chef de l'Etat, il lui sera difficile de se mouvoir librement comme il l'aurait voulu. Son influence pourrait diminuer et finalement, il ne pourra jouer aucun rôle de premier plan dans le pays.

En ce qui le concerne, du moins en ce qui concerne ses partisans, Joseph Kabila sait qu'un Tshisekedi tout puissant disposant d'un Parlement entièrement UDPS ferait très mal. S'il va vivre libre, ses proches vont par

contre occuper des cellules en prison. Objectivement, tout ce beau monde entend se mettre ensemble pour combattre l'ennemi commun qui n'est autre que le Président Tshisekedi.

Face à l'indifférence de la communauté internationale, il ne reste plus qu'une chose : se faire entendre par des actions de grande envergure qui peuvent se traduire par des mobilisations politiques ou des actions de sabotage de l'action du gouvernement comme des grèves. L'heure est donc à l'union de ceux qui ont peur de disparaître politiquement. Il s'agit de la survie politique pour les uns et les autres.

Des alliances contre nature vont se nouer contre le Chef de l'Etat. Il doit en être conscient parce que ce qui vient de se passer au Palais du peuple est un signal fort qu'il serait sur les traces de Joseph Kabila en appliquant ses méthodes de conservation du pouvoir. Lui qui a été dans l'opposition doit se dire que les autres ne sont pas dupes. Il doit aménager des espaces d'expression et d'existence politique pour eux.

Aucun Congolais ne souhaite revivre les scènes d'exclusion dont les conséquences sont dramatiques pour le pays.

## Le Premier ministre a procédé à la première rentrée judiciaire de la Cour constitutionnelle

Le Premier Ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a représenté le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, à l'audience solennelle et publique consacrée à la première rentrée judiciaire de la Cour constitutionnelle, le samedi 16 octobre dernier, au Palais du peuple, renseigne la Cellule de communication de la Primature.

« Votre présence à cette cérémonie, M. le Premier ministre, témoigne à suffisance de l'importance que le Chef de l'Etat attache à la justice dans notre pays et à ses institutions et en particulier à la Cour constitutionnelle », a fait remarquer le président de la Cour constitutionnelle, Dieudonné Kaluba Dibwa. Avant de faire observer également que « c'est la toute première fois que la Cour constitutionnelle tient son audience solennelle de rentrée judiciaire ».

Aussi a-t-il remercié le

Président de la République d'avoir, en vertu de ses charges d'Etat, accepté de se faire représenter à cette cérémonie.

## LES GRANDES TENDANCES JURISPRUDENTIELLES DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La source indique qu'il a centré son allocution sur les « Grandes tendances jurisprudentielles de la Cour constitutionnelle ». Cela a été pour lui une occasion de passer au peigne fin les grandes orientations prises par la Cour constitutionnelle dans les différentes matières relevant de sa compétence.

« M. le Premier ministre, à l'occasion de l'audience publique et solennelle de ce jour, j'ai choisi de vous entretenir sur le thème « Les grandes tendances jurisprudentielles de la Cour constitutionnelle, lequel est motivé par la nécessité de mettre en évidence les grandes orientations prises par la Cour constitution-

nelle dans chaque matière relevant de sa compétence », a-t-il fait savoir avant de décortiquer son thème en six points, à savoir le contrôle de constitutionnalité, l'interprétation de la Constitution, la déclaration du patrimoine, l'erreur matérielle contenue dans un arrêt, les conflits d'attribution et la présentation des statistiques judiciaires par matière, suivie d'une conclusion générale ».

A en croire Dieudonné Kaluba Dibwa, en six ans d'activités, la Cour constitutionnelle de la RDC s'est forgée une jurisprudence qui, d'ores et déjà, pose des repères dans l'administration de la justice constitutionnelle. « C'est ici, pour moi, l'occasion de remercier tous les juges, anciens et actuels, ainsi que leurs collaborateurs pour le travail réalisé. Car ils ont non seulement contribué à l'évolution de la justice constitutionnelle en RDC, mais aussi placé le fondement d'un con-

tentieux constitutionnel congolais », a-t-il fait valoir.

Auparavant, le bâtonnier national, Matadi Wamba, avait exposé sur « La Force du Droit » pour souligner l'importance de la justice qui constitue, selon lui, le ciment de toute communauté humaine.

Quant au procureur général près la Cour constitutionnelle, il avait centré sa mercuriale sur « l'étendue des pouvoirs du ministère public face à l'immunité parlementaire ».

## JURIDICTION PÉNALE DU CHEF DE L'ETAT ET DU PREMIER MINISTRE

S'agissant de sa sphère de compétences, la Cour constitutionnelle est le juge du contrôle de constitutionnalité des traités et accords internationaux, des lois, des actes ayant force de lois, des édits, des règlements intérieurs des chambres parlementaires, du congrès et des institutions d'appui à la démocratie ainsi que des actes réglementaires des autorités

administratives. Elle est également juge de l'interprétation de la Constitution, du conflit des compétences entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, entre l'Etat et les provinces, et des conflits d'attribution entre les deux ordres de juridiction.

La Cour constitutionnelle est aussi la juridiction pénale du Président de la République et du Premier ministre pour les infractions politiques de haute trahison, d'outrage au Parlement, d'atteinte à l'honneur ou à la probité ainsi que pour le délit d'initier au tant que pour les infractions de droit commun commises par l'un ou par l'autre, dans ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

Elle est le juge du contentieux des élections présidentielle, législatives nationales et du référendum. Elle est, en outre, chargée de recevoir le serment du Président de la République ainsi des membres d'autres institutions de la République tel que prévu par leurs textes pertinents.



# L'ANAPEX en première ligne à l'expo universelle «Expo Dubaï 2020»

**Aux Emirats Arabes Unis (EAU) où se tiennent jusqu'en 2022 l'exposition universelle, «Expo Dubaï 2020», des pays rivalisent d'ardeur pour bien vendre l'image de leur pays. La République Démocratique du Congo est bel et bien présente à Dubaï, grand centre mondial des affaires. Avec ses immenses ressources naturelles et son économie en pleine croissance, l'Agence nationale pour la promotion des exportations (ANAPEX) est partie prenante à l'exposition universelle de Dubaï. Un dynamisme que le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a apprécié lors de son passage aux Emirats Arabes Unis, couronné par une visite au stand d'ANAPEX.**

FRANCIS M.

La République Démocratique du Congo a répondu présente à l'exposition universelle, «Expo Dubaï 2020», qui se tient à Dubaï (Emirats Arabes Unis) du 11 octobre 2021 au 31 mars 2022. Sur place, 132 pays rivalisent d'ardeur pour leur rayonnement au niveau mondial.

Pour la RDC, l'Agence nationale de promotion des exportations (ANAPEX) est l'un de ses porte-drapeaux. En marge du «Global Business Forum Africa», organisé les 12 et 13 octobre 2021, sous le thème «la transformation à travers le commerce», a été l'occasion pour la Chambre de commerce des EAU de mettre en contact les pays africains à la communauté de commerce et des investissements. Une belle plate-forme pour réfléchir sur la manière d'explorer les opportunités commerciales bilatérales entre les EAU et l'Afrique subsaharienne.

Alors que le gouvernement congolais concentre ses efforts sur les réformes profondes en vue de donner plus de visibilité à son en-

vironnement des affaires, l'ANAPEX s'est retrouvé au front pour valoriser les capacités économiques de la RDC. Des atouts que le Président de la République, Félix Tshisekedi, a présentés lors d'un panel organisé en marge du Global Business Forum Africa, aux côtés de la ministre d'Etat de la Coopération internationale.

Dans son intervention, le Chef de l'Etat a mis un accent particulier sur l'ANAPEX, un établissement public créé en mars 2020 dans le souci d'accompagner les efforts du gouvernement. Il a également rappelé la double mission de l'ANAPEX qui s'efforce non seulement de promouvoir les exportations de tous les produits congolais d'origine agricole, agro-industrielle, industrielle et artisanale, mais aussi à assurer l'expansion commerciale de la RDC par l'intensification des échanges avec les pays partenaires.

Pour le Président Tshisekedi, Global Business Forum Africa a offert à la RDC l'opportunité de mobiliser les partenaires pour un accompagnement financier, au travers de l'ANAPEX, en vue de stimuler l'économie et d'assurer la diversification



Le DG Mike Tambwe recevant le Président Tshisekedi devant le stand ANAPEX à Dubaï (Photos ANAPEX)

des exportations de la RDC.

Faisant référence à la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), dans laquelle la RDC est partie prenante, Félix Tshisekedi a souligné l'importance de cette structure d'accompagnement pour booster le commerce continental et aussi accroître sensiblement la part de l'Afrique dans le commerce mondial. Aussi, le Chef de l'Etat a-t-il lancé un vibrant appel aux partenaires extérieurs pour un appui conséquent à l'ANAPEX dans son fonctionnement afin de lui permettre d'atteindre ses objectifs.

## TISSER LES RELATIONS COMMERCIALES

Présent à ce grand forum international, le directeur général de l'ANAPEX, Mike Tambwe Lubemba, a reconnu que l'exposition universelle de Dubaï offre à sa structure l'occasion de se constituer un carnet d'adresses d'opérateurs économiques

et investisseurs intéressés à promouvoir les exportations congolaises. «C'est aussi un moyen pour l'agence de tisser des relations commerciales avec de potentiels investisseurs intéressés à promouvoir les exportations congolaises», a-t-il dit.

Pour le DG Mike Tambwe, très actif depuis sa nomination il y a cinq mois, l'ANAPEX est bien placée pour un rayonnement des produits congolais dans le commerce mondial, tout en précisant que cette structure a accompagné, pour une première expérience, des exportateurs congolais sur la scène internationale afin de leur permettre de nouer des relations d'affaires avec des opérateurs économiques des autres pays participants.

En effet, l'ANAPEX est un établissement public placé sous la tutelle du ministère du Commerce extérieur. A ce titre, Jean-Lucien Busa, ministre du Commerce extérieur, faisait partie de la délégation qui a accompagné le Chef de l'Etat à Dubaï.

Après son intervention au Global Business Forum Africa, le Président Tshisekedi a visité, sous la conduite de Jean-Lucien Busa, le pavillon de la RDC, avec un point d'ancrage au stand ANAPEX. Plusieurs produits d'origine agricole et agro-industrielle, notamment le café, le piment, la poudre de baobab et bien d'autres sont exposés dans ce pavillon.

A «Expo Dubaï 2020», l'ANAPEX est bien présente, avec un seul objectif : dévoiler les atouts de la RDC comme étant un grenier des produits exportables et une destination d'investissements.

## UNE BALANCE COMMERCIALE EXCÉDENTAIRE EN 2020

La RDC a enregistré une balance commerciale excédentaire de 4 milliards 6,61 millions USD à fin mai 2021, découlant des exportations de 8 milliards 430,45 millions USD et des importations de 4 milliards 423,84 millions USD, selon les chiffres fournis par la Banque centrale du Congo.

A la même période en 2020, la balance commerciale de la RDC était de 1 milliard 794,72 millions USD résultant des exportations évaluées à 4 milliards 815,43 millions USD contre des importations de 3 milliards 20,71 millions USD.

Le solde de la balance commerciale est la différence entre la valeur des exportations et des importations de biens. Lorsque la valeur des exportations est supérieure à celle des importations, la balance commerciale est dite excédentaire. Dans le cas contraire, elle dite déficitaire.

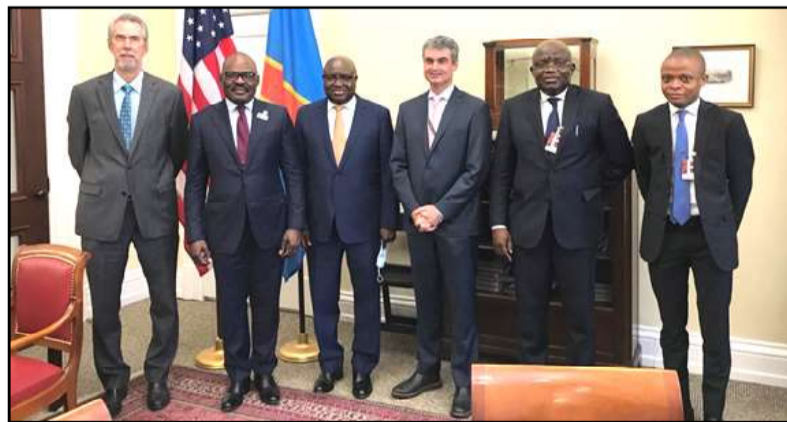
# Blanchiment des capitaux et financement du terrorisme : Nicolas Kazadi obtient le soutien du Trésor américain

ECONEWS

Dans ses efforts de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, la RDC peut compter sur l'accompagnement du Trésor américain.

En marge des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI), qui se sont clôturées le 17 octobre 2021 à Washington (Etats-Unis), le ministre des Finances, Nicolas Kazadi Kadima-Nzuji, a eu de fructueux entretiens avec Michael Kapla, secrétaire adjoint du département du Trésor américain en charge des questions internationales.

Le Trésor américain, à travers son secrétaire adjoint, a proposé une assistance pluriannuelle sur divers sujets parmi lesquels, l'amélioration de la gouvernance et de la transparence pour lutter efficacement contre la corruption



Le ministre Nicolas Kazadi lors de son plaidoyer au Trésor américain

et le blanchiment des capitaux, le renforcement des capacités de la future banque congolaise de développement, le renforcement de la collecte de l'impôt sur le revenu des personnes physiques par numérisation et la création d'une chambre de compensation pour le dollar américain et le franc congolais.

Grâce à un plaidoyer de très haut niveau mené par le ministre Nicolas Kazadi, le Tré-

sor américain a réitéré l'intérêt des Etats-Unis d'Amérique pour une coopération bilatérale «sincère» avec la RDC. Cette collaboration, en harmonie avec les ambitions de l'administration Biden-Harris, devra contribuer au renforcement de la démocratie par le déploiement des projets structurants.

En tant que grand acteur de LBC/FT (Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme), le Tré-

sor américain s'est proposé d'assister la RDC dans l'amélioration de la Cellule nationale des renseignements financiers (Cenaref), structure nationale de mise en œuvre de LBC/FT

## UNE ASSISTANCE ACQUISE

Par ailleurs, le Trésor américain a salué le rapport exhaustif du FMI de mai 2021, portant sur l'évaluation de la gouvernance et la lutte contre la corruption en RDC. Ce rapport fait des recommandations pour remédier aux principales faiblesses du système de gouvernance économique du pays. Le Trésor américain sollicite l'engagement de la RDC à mettre en œuvre les recommandations du rapport dans le cadre du nouveau programme conclu avec le FMI.

Cette réunion avec le Trésor américain pose les nouvelles bases d'une coopération dans la lutte contre ce double fléau mon-

dial. Elle a permis de déterminer les prochaines étapes pour une mise en place effective de l'engagement pluriannuel d'assistance à la RDC pour une mise à niveau de son système financier.

Parmi d'autres préoccupations, il s'agit d'avoir une idée sur l'assistance à rendre disponible dans la mise en application des recommandations du FMI dans le rapport de mai 2021 portant sur l'évaluation de la gouvernance, l'élaboration avec les Etats-Unis en ce qui concerne les sanctions américaines sur les institutions et personnalités impliquées dans les crimes économiques en RDC, des stratégies efficaces pour des solutions plus durables, et la problématique relative à la digitalisation de la chaîne de collecte d'impôts ou encore la création d'une chambre de compensation sus évoquée.

Les discussions vont se poursuivre pour relever tous les défis qui s'y rattachent.



# Janez Janša, Premier ministre slovène : « L'UE n'est pas toujours un intermédiaire honnête »

*En Afrique, plus particulièrement en République Démocratique du Congo, ses méthodes sont souvent remises en cause, notamment sa partialité dans la politique de la conservation de la nature où elle impose sa loi. Sur le vieux continent, l'Union européenne (UE) ne fait pas plus l'unanimité. Pendant ce temps, les dirigeants de l'Union européenne se sont réunis la semaine dernière en Slovaquie pour évoquer les perspectives d'adhésion à l'UE de six pays des Balkans occidentaux malgré un pessimisme latent sur le sujet. Bruxelles veut jouer un rôle clé dans la région, mais n'a pas donné pour l'instant, d'échéance claire sur cet élargissement. Pour évoquer la question, ainsi que les défis auxquels l'UE doit faire face, Euronews a interrogé le Premier ministre slovène Janez Janša dont le pays assure actuellement la présidence semestrielle de l'UE. Son gouvernement est accusé de violer l'État de droit. La commissaire européenne en charge des Valeurs et de la Transparence, Věra Jourová, a notamment épinglé des «développements inquiétants» pour la liberté et l'indépendance de la presse en Slovaquie. Entretien.*



Janez Janša, Premier ministre slovène

## ECONEWS AVEC EURONEWS

**Pour vous, y a-t-il un risque que l'Union européenne perde sa crédibilité si les pays qui remplissent les critères pour adhérer n'étaient finalement pas admis dans le club ?**

Oui, bien sûr, ce risque est évident. Mais depuis quelques années, l'élargissement - tel qu'il a été décidé au sommet de Thessalonique en 2003 où l'adhésion à l'Union européenne a été assurée aux pays des Balkans occidentaux - est de nouveau à l'ordre du jour. Je crois que nous sommes petit à petit en train de revenir à un moment propice même s'il reste un long chemin à parcourir. Néanmoins, nous avons réussi de haute lutte à faire inscrire le mot «*élargissement*» dans la déclaration. Aujourd'hui, il y a un consensus parmi les 27 États membres sur le fait que cet élargissement est de nouveau sur la table. Nous ne sommes pas en capacité de négocier un délai de dix ans pour ce processus, mais nous ne baissons pas les bras pour l'instant.

**Mais on constate que les tensions augmentent dans la région, dans plusieurs pays des Balkans occidentaux. Pensez-vous que l'Union européenne en porte une certaine responsabilité puisque les citoyens perdent espoir de la rejoindre un jour ?**

Cette région - les Balkans occidentaux, mais on peut dire les Balkans en général - a été un territoire de tensions au cours de l'histoire. On peut évoquer par exemple, la question des frontières. C'est un sujet qui est encore très important dans les Balkans occidentaux. Pour moi, il n'y a pas de solution idéale qui puisse être prise sur la

base d'un consensus dans la région, mais aussi en Europe. Mais la solution à de tels problèmes, c'est de faire en sorte de rendre les frontières moins importantes et avec l'adhésion à l'UE, celles-ci sont effectivement moins importantes.

**Mais ce n'est pas près d'arriver, du moins pour le moment ?**

Cela dépend...

**Craignez-vous par exemple que si l'Union européenne ne change pas d'attitude ou qu'elle ne donne pas d'échéance spécifique pour l'élargissement, ces pays ne se tournent davantage vers la Russie ou la Chine ?**

L'Union européenne est le premier investisseur dans la région. C'est très important et ces pays apprécient cela. Mais dans ces territoires, nous avons des concurrents. Vous l'avez dit, la Chine, la Russie et la Turquie sont également présentes. Elles apportent aussi des investissements et elles ne posent pas de conditions à leur octroi. Nous, nous les conditionnons aux standards européens, à l'État de droit, aux réformes et c'est acceptable quand on peut apercevoir le bout du tunnel. Mais si la perspective d'adhésion à l'Union n'est pas assurée, alors je crois que nous risquons de perdre cette compétition, cette concurrence... Il n'y a qu'une seule voie avantageuse de notre point de vue et c'est l'adhésion à l'Union européenne.

**Passons à un autre sujet. On voit que la défense européenne et les migrations redeviennent d'actualité. Ce qui s'est passé en Afghanistan a représenté un moment décisif. Parlons de la migration puisque l'Union européenne vient d'organiser**

**un Forum de haut niveau sur les «réinstallations» de ressortissants afghans en danger. L'UE doit-elle prendre des engagements concrets pour que les Afghans en détresse puissent immigrer légalement en Europe ?**

Non.

**L'Union européenne devrait-elle être à la hauteur de ses valeurs humanitaires ?**

Les Afghans en détresse qui rentrent dans cette catégorie sont, je crois, déjà en Europe. Une partie d'entre eux se trouve aux États-Unis. Tous les autres qui veulent immigrer en Europe pour des raisons économiques et non parce qu'ils ont participé aux missions de l'OTAN ne sont pas en danger. Je crois que nous devons utiliser les procédures normales. S'ils remplissent les critères, alors c'est oui. Si ce n'est pas le cas, c'est non. Il n'y aura pas de couloirs humanitaires comme on les a appelés. Non, l'Union européenne ne répétera pas l'erreur que certains États membres ont commise en 2015 après la guerre en Syrie. Je pense que l'Allemagne a fait une erreur. Imaginez : la Slovaquie est un pays d'environ deux millions d'habitants. Et en 2015, en l'espace de quelques semaines, un demi-million de personnes ont traversé notre pays. Notre frontière s'est effondrée et celles d'autres pays également. Ce ne sont pas seulement les conséquences finales qui posent problème, mais aussi la manière dont on gère cela et le trajet que les migrants font, etc. Et quand on se souvient de la campagne pour le Brexit, tout ce flux de migrants traversant la Croatie, la Slovaquie, cela a été utilisé par ceux qui militaient pour le Brexit.

**Vous parlez au passé. Mais cela fait encore partie de la propagande politique dans certains pays d'Europe**

Vous savez, c'est difficile de voir des milliers de jeunes hommes aptes à se battre militairement traverser les frontières sans leur famille, sans femme, ni enfants et de les accepter tous comme réfugiés. Cela ne va pas. On ne peut pas défendre cette idée.

**Je constate qu'il y a différentes approches au sein de l'Union européenne en matière de valeurs humanitaires. Certains États membres soulignent qu'ils veulent défendre l'État de droit et d'autres, en particulier les pays de l'Est de l'Europe, ont une opinion différente bien qu'ils aient signé les traités qui décrivent très clairement ce que sont ces valeurs. Quel est votre sentiment à ce sujet ? Est-ce que ces divergences sont tenables sur la durée ?**

Il y a d'un côté, ce qui est écrit dans le traité et de l'autre, l'usage politique ou l'utilisation abusive du terme d'«*État de droit*». Donc il existe une charte européenne des droits de l'homme, mais au niveau politique, en particulier au Parlement européen, tout le monde peut ajouter ce qu'il veut à cette liste. Donc, c'est un terme qui est détourné politiquement et qui est utilisé dans le cadre de batailles politiques.

**Mais la liberté de la presse et l'indépendance de la justice font partie de l'État de droit, non ?**

Non, la liberté d'expression qui intègre aussi la liberté des médias et l'indépendance de la justice ne représentent pas uniquement des valeurs : elles font partie du système, non seulement de l'Union européenne, mais du système constitutionnel de chaque État membre. Si ce n'est pas le cas, vous ne pouvez pas devenir membre de l'Union européenne.

**Mais considérez-vous que certains États membres - comme votre pays, mais on peut citer aussi la Hongrie et la Pologne - sont attaqués politiquement ?**

Quand vous obtenez la majorité au Parlement européen et c'est cela, la majorité politique, eh bien vous pouvez désigner un pays et lui reprocher des choses. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose. Le Parlement européen, c'est un lieu pour les débats politiques, mais aussi pour les conflits politiques. Mais la Commission européenne et le Conseil européen, ce n'est pas pareil. D'après le traité, la Commission européenne devrait rester en dehors des batailles politiques. C'est ce qu'elle a fait jusqu'à la fin du mandat de la Commission Juncker, mais ensuite les choses ont changé et je pense qu'on est proche d'une violation de l'État de droit parce que la Commission doit être un intermédiaire honnête en gérant des questions...

**Ce n'est pas ce qu'elle est ?**

Pas toujours. Par exemple, la commissaire Věra Jourová fait de mon point de vue des déclarations qui constituent clairement des violations au traité. Mais elle est soutenue par la presse européenne.

**Mais pouvez-vous encore travailler sur les politiques européennes avec des personnes dont vous pensez qu'elles attaquent votre approche de la démocratie ?**

Je pense que l'Union européenne survivra si nous sommes capables de combiner ces deux niveaux de décision démocratique : l'un, c'est le niveau national et l'autre, c'est le niveau européen. Et parfois, il y a des affrontements à cet échelon. Et c'est compréhensible parce que c'est une création nouvelle.



## Résurgence d'Ebola à Beni : le gouvernement américain à la rescousse de la RDC

*Alors qu'elle est en pleine lutte contre la pandémie de COVID-19, la République Démocratique du Congo vient de nouveau d'être mise à rude épreuve. En effet, depuis le 8 octobre dernier, la ville de Beni située dans la province du Nord-Kivu fait face, pour la seconde fois, à l'épidémie de la maladie à virus Ebola avec deux cas de décès enregistrés en l'espace d'une semaine. Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention qui a annoncé cette nouvelle à la même date a rassuré l'opinion de la maîtrise de la situation dans les meilleurs délais, car, la riposte s'organise à pas de géant. Ne pouvant rester insensible à cette situation humanitaire, le gouvernement américain vient de faire un don à la République Démocratique du Congo.*

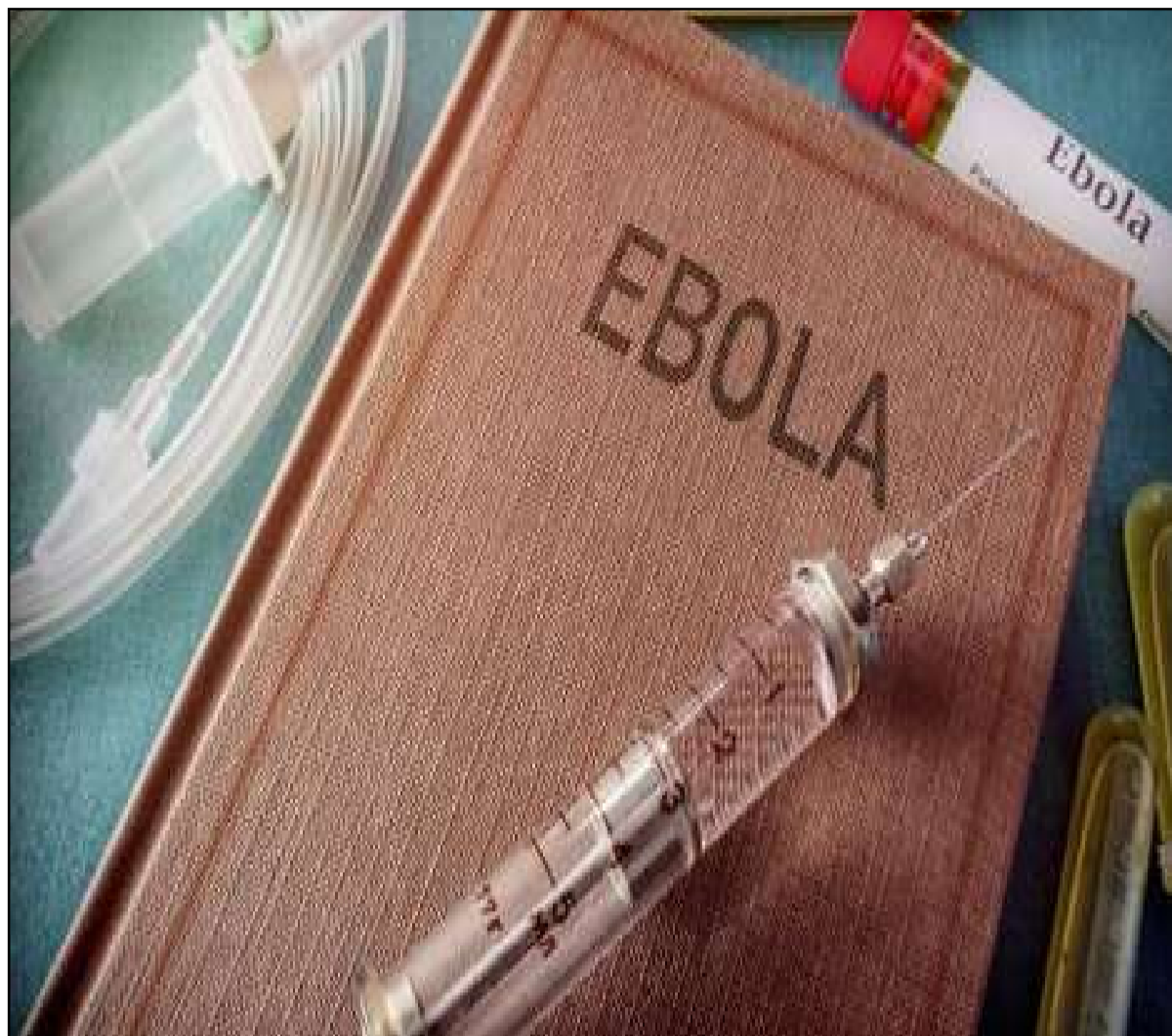
VÉRON KONGO

**A** travers CDC-Atlanta, centre américain pour le contrôle et la prévention des maladies, le gouvernement américain a, mardi 12 octobre 2021, fait un don des kits de test rapide d'Ebola à la République démocratique du Congo. Ce don va permettre aux autorités congolaises de mener une riposte efficace contre la nouvelle épidémie d'Ebola réapparue à Beni.

Apportés par Peter Ponjungo, directeur pays du CDC-Atlanta, ces matériels à acheminer à Goma, chef-lieu de la province du Nord-Kivu, sont constitués de tests de diagnostic rapide, moléculaire

ainsi que des matériels de soin. A travers ce geste, a indiqué le directeur pays du CDC-Atlanta, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique veut s'associer aux autorités congolaises pour lutter efficacement contre l'épidémie d'Ebola. Et, dans le cas précis, pour prévenir la propagation de l'épidémie hors du territoire de Beni. La surveillance et la détection précoce doivent être appliquées.

Et de préciser : « *le gouvernement américain a fait ce don de test diagnostic d'Ebola pour la détection et la réponse rapide à l'actuelle épidémie. Comme lors de précédentes épidémies, nous sommes solidaires avec le gouvernement*



congolais»,

Le directeur intérimaire de l'Institut National de Recherche Biologique, Dr Mumba, qui

a réceptionné ce don, a salué ce geste posé au bon moment. Il a plaidé pour la poursuite de la surveillance dans

les provinces voisines afin de mieux contrôler la propagation de la maladie.

## Kinshasa : le marché central de Kinshasa de plus en plus vecteur de la propagation des maladies

VÉRON K.

**E**n lançant l'opération « *Kinshasa bopeto* », l'exécutif provincial de Kinshasa ne visait rien d'autre que l'assainissement du milieu. C'est dans cette optique qu'il a décidé de reconstruire le marché central de Kinshasa qui se trouve dans un état d'insalubrité indescriptible.

L'idée de reconstruire cet important lieu de négoce était, d'une part, soutenue par la population kinoise, et, d'autre part, rejetée par de nombreux vendeurs qui continuaient d'y prêter leurs services qu'elles qu'en soient les conditions.

L'autorité ayant fini par s'imposer, le bulldozer a marché sur les pavillons du marché central de Kinshasa. A ce jour, cela fait exactement neuf mois depuis que cet emplacement a été vidé de ses occupants.

LA CRASSE

Confiés à l'entreprise SODEMA avec un financement de FBN BANK RDC, les travaux de construction du mar-



*Les travaux de construction du nouveau marché central ne démarrent toujours pas*

ché central ne démarrent toujours pas. Le chantier est aujourd'hui transformé en une décharge publique. Plus on tarde de lancer les travaux, plus ce grand espace risque

de devenir le vecteur de la propagation de plusieurs maladies. Car, devenus des latrines publiques, les pavillons dégagent une odeur nauséabonde insupportable, sans

oublier le tas d'immondices qui jonchent les alentours. C'est donc de la crasse.

Aux abords dudit marché, les vendeurs qui refusent de s'installer dans les marchés

municipaux évoluent dans une promiscuité inimaginable.

« *Rien ne se fait au marché central. Nous sommes abandonnés et continuons à nous débrouiller dans des rues pour survivre tant soit peu* », témoigne un des vendeurs.

Quant au président du Syndicat des vendeurs du grand marché, Chico Balo-ngwa, il insiste sur le dédommagement des biens des commerçants détruits dans les entrepôts lors de la démolition des pavillons par l'autorité urbaine.

« *Je demande au Président de la République d'utiliser ses prérogatives de garant de la nation pour que les commerçants du marché central rentrent dans leurs droits en les indemnisant* », a-t-il martelé.

Outre les plaintes des vendeurs, le lancement des travaux de construction du marché central devient une urgence compte tenu de la pollution du milieu et du danger que cet espace représente sur la santé de la population. Car, le non respect des règles d'hygiène ne peut que faciliter la propagation de plusieurs maladies.

# Registre d'appareils mobiles (RAM) : le Gouvernement se donne un temps de délibération

Après le débat houleux de l'Assemblée nationale, la polémique qui née autour du «Registre des appareils mobiles» s'est transporté au niveau du Gouvernement. Vendredi dernier à la réunion du Conseil des ministres, c'est le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, qui a eu le courage de le porter au niveau du Gouvernement, après la communication du Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Un sujet que le Président de la République a esquivé dans sa communication. On comprend aisément l'attitude du Chef de l'Etat dans la mesure où ce dossier de «RAM» impliquait directement son cabinet. Quoiqu'il en soit, c'est au niveau du Gouvernement qu'est géré actuelle-

ment ce dossier. Pour l'instant, le Premier ministre s'est juste limité à informer le Conseil «qu'il a reçu le Rapport écrit du ministre ainsi que les recommandations des députés nationaux sur cette question», tout en rassurant que «le Gouvernement a bien capté le message de la population et qu'il s'attèle à donner des réponses appropriées». Doit-on s'attendre à la suppression ou au maintien de ce prélèvement ? Difficile à dire. De l'avis du Premier ministre, «le dossier est en préparation et il sera soumis aux délibérations du prochain Conseil des ministres».

ECONEWS

## COMPTE RENDU DE LA VINGT-QUATRIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

Son excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, a présidé la vingt-quatrième réunion du Conseil des ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 15 octobre 2021 par visioconférence.

Cinq points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :  
**I. Communication de son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat ;**  
**II. Points d'informations ;**  
**III. Approbation d'un relevé des décisions du Conseil des ministres ;**  
**IV. Examen et adoption des dossiers ;**  
**V. Examen et adoption des textes.**

### I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'Etat a porté essentiellement sur trois (3) points, à savoir :

1. Des retombées de la visite diplomatique aux Emirats Arabes Unis

Le Président de la République a fait part au Conseil de son récent séjour de travail aux Emirats Arabes Unis. En ce qui concerne les retombées, il a mis en exergue l'obtention d'un investissement à hauteur d'un milliard de dollars américains avec la possibilité d'octroi d'un milliard de dollars supplémentaires.

Il a aussi évoqué des accords sur la Protection des investissements, la non double imposition, la protection mutuelle des investissements, les tarifs douaniers et une assistance administrative en matière de douane.

A cela s'ajoute la signature de la lettre d'intention avec le Gouvernement sur la mise en place d'un Comité conjoint de coopération et une autre signée entre la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et la Chambre de commerce des Emirats Arabes Unis sur l'intensification des investissements et des opportunités d'affaires.

### 2. De l'état d'exécution du Contrat Sino-Congolais

Au regard du Rapport fait par les ministres en charge des Infrastructures et Travaux publics et des Mines sur l'état des lieux d'exécution du contrat sino-congolais, le Président de la République a informé le Conseil que les ministères concernés examinent, en étroite collaboration avec son cabinet, les propositions formulées pour la suite de ce programme et qui portent notamment sur :

-La relance des grands travaux de reconstruction nationale en priorisant les infrastructures structurantes. Cela, en vue de favoriser l'éclosion d'activités socio-économiques porteuses de développement mais également d'appuyer éventuellement le programme de développement de 145 territoires du pays. Car, le contrat n'a atteint qu'un taux d'exécution de 30%.  
 -L'audit technique et financier de la Sino-congolaise des mines (SICOMINES) à diligenter et la mise en place d'un mécanisme assurant la transparence dans la gestion et le fonctionnement de cette entreprise ;  
 -La nécessité de mettre fin au déséquilibre entre parties, notamment par la révision de certaines clauses du contrat ou de convention de collaboration entre la RDC et le groupe d'entreprises chinoises et du contrat ou de convention de la joint-venture SICOMINES.

Le Président de la République a saisi l'occasion pour rappeler au vice-Premier ministre, ministre des Affaires Étrangères, l'urgence de mettre en place la Commission mixte sino-congolaise qui se penchera sur l'ensemble des sujets d'intérêts communs pour que désormais l'exécution des contrats se fasse dans une volonté mutuelle gagnant-gagnant.

### 3. De la COP 26 et Contrats de Concessions forestières at-

### tribuées illégalement

A quelques jours du rendez-vous planétaire sur le climat, la COP 26, qui se tiendra à Glasgow en Ecosse du 01 au 11 novembre 2021, le Président de la République a tenu à rappeler que notre pays possède la deuxième plus grande forêt équatoriale du monde, près de 30 milliards de tonnes de carbone séquestrées dans les tourbières mais également une grande étendue de savane à reboiser.

Il a indiqué qu'une série d'actions devrait être menée en vue de permettre au pays de bénéficier plus facilement des fonds prévus à cet effet sur le marché international. Au sujet de contrats des concessions forestières, le Chef de l'Etat a souligné avoir été saisi de plusieurs plaintes concernant des irrégularités dans l'octroi de celles-ci.

Les premières vérifications ont mis en évidence l'illégalité de nombreux contrats dont ceux signés en septembre 2020 qui attribuent, à une seule société, 6 concessions d'une superficie totale de 1.376.375 ha en violation de la loi. Car, l'alinéa 4 de l'article 92, de la loi n° 011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier impose une limite maximale de 500.000 ha par entreprise.

Afin de sortir le pays de toute illégalité, il a demandé à la vice-Première ministre, ministre de l'Environnement et Développement durable de faire un état des lieux technique et financier de toutes les concessions forestières de la RDC, de suspendre tous les contrats douteux en attendant le résultat de l'audit, et d'en faire rapport au Gouvernement lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres.

Le Président de la République est aussi revenu sur les termes de sa communication faite lors de la 16<sup>ème</sup> réunion du Conseil des ministres concernant la protection de l'environnement. Trois (3)

recommandations avaient été émises, a-t-il rappelé, afin de préparer la participation effective de la RDC à la Cop26. Il s'agit de :

- L'évaluation du programme d'un milliard d'arbres ;
- L'inclusion de la RDC dans le groupe d'observation de la terre (GEO) ;
- La préparation de la Contribution déterminée au niveau national (CDN) de notre pays afin de structurer les négociations notamment des fonds carbone pour la RDC grâce à ses efforts dans la stabilité climatique.

A deux semaines de la COP 26, a précisé le Président de la République, « il demeure impératif que ces questions puissent être vidées de leur substance sous la direction de la vice-Première ministre, ministre de l'Environnement et du Développement durable.»

En complément à la communication du Président de la République, le Premier ministre a fait part au Conseil des ministres de quelques activités récentes du Gouvernement qui ont marqué l'attente de la population.

- La question orale avec débat sur le paiement des services du Registre des appareils mobiles (RAM) initiée par l'honorable Claude Misare ;
- La récurrence des grèves dans l'administration publique ;
- L'envoi d'une équipe gouvernementale pour consoler nos compatriotes victimes du naufrage survenu à la rivière Mongala ;
- L'exécution du Programme de développement à la base de nos 145 territoires ;
- Le lancement du programme «Kinshasa Zéro Trou».

En ce qui concerne la Question Orale avec débat adressée au ministre des ministres des Postes, Télécommunications et Nouvelles technologies de l'information et de la communication (PT-NTIC), le Premier ministre a informé le Conseil qu'il a reçu le Rapport écrit du ministre ainsi que

les recommandations des députés nationaux sur cette question. Il a rassuré le Conseil que le Gouvernement a bien capté le message de la population et qu'il s'attèle à donner des réponses appropriées. Le dossier est en préparation et il sera soumis aux délibérations du prochain Conseil des ministres.

S'agissant de la récurrence des grèves dans l'administration publique, le Premier ministre, bien que restant attentif aux revendications sociales, il a tenu à rappeler que toute grève devrait se faire selon les règles prévues en la matière et non avec un objectif délibéré de perturber le fonctionnement des Institutions. Le Gouvernement devra y veiller.

Pour ce qui concerne le naufrage qui s'est produit à la Mongala et qui a occasionné beaucoup de morts et des disparus, le Premier ministre a indiqué avoir dépêché sur place, sur instruction du Président de la République, une délégation gouvernementale conduite par le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique, pour consoler les victimes, en attendant le rapport de la mission pour des dispositions idoines.

Dans le cadre de l'exécution du Programme de développement à la base de nos 145 territoires, le Premier ministre a informé le Conseil du déroulement du lancement des travaux dudit programme par lui, à la tête d'une délégation des ministres impliqués, dans la province du Kwango, territoire de Kenge, secteur de Lonzo.

Enfin, le chef du Gouvernement a dit avoir lancé, le jeudi 14 octobre 2021, les travaux du Projet «Kinshasa zéro trou» pour contribuer à l'éradication des embouteillages et bouchons dans la capitale. Il a aussi présidé la réunion sur le civisme routier avec les services concernés par la circulation routière.

(Suite à la page 10)



# Le géant français de la logistique, Bolloré étudie la cession de ses activités logistiques africaines

**Le Groupe Bolloré, le géant français de la logistique, bien implanté en Afrique, étudierait la possibilité de céder certaines de ses activités en Afrique. Fuite orchestrée pour faire monter les enchères en vue de la succession? Vincent Bolloré, 69 ans, 14<sup>ème</sup> fortune de France, aurait, selon Le Monde, mandaté la banque Morgan Stanley pour sonder d'éventuels acheteurs de ses activités africaines (11 % du chiffre d'affaires du groupe).**

**ECONEWS AVEC LA LIBRE BELGIQUE**

Le groupe diversifié Bolloré a chargé une banque d'affaires d'étudier la cession de son activité historique de logistique en Afrique, a indiqué vendredi le journal Le Monde.

C'est une opération qui se chiffrerait en milliards d'euros. Le groupe Bolloré envisagerait de céder ses activités de concessions portuaires et ferroviaires en Afrique, selon «Le Monde». «La banque d'affaires Morgan Stanley a été chargée de sonder discrètement l'intérêt des acquéreurs potentiels, notamment les grands noms du transport maritime», dont l'armateur français CMA/CGM et le danois Maersk qui étudieraient le dossier, écrit le quotidien.

La branche Bolloré Africa Logistics est présente dans plus de vingt pays sur le continent africain, notamment à travers un réseau de seize concessions portuaires, des entrepôts et des

hubs routiers et ferroviaires. Elle a enregistré un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros en 2020 - sur les 7,7 milliards de l'ensemble de la branche Transport et Logistique du groupe - et emploie plus de 20.000 personnes. Elle serait valorisée entre 2 et 3 milliards d'euros, précise «Le Monde».

Selon «Le Monde», «la banque d'affaires Morgan Stanley a été chargée de sonder discrètement l'intérêt des acquéreurs potentiels, notamment les grands noms du transport maritime», dont l'armateur français CMA CGM et le danois Maersk qui étudieraient le dossier.

## SILENCE RADIO DANS LE GROUPE

Mais le Groupe Bolloré indique qu'il ne «commente pas les rumeurs de presse concernant ses activités de transport et de logistique», dans un communiqué transmis vendredi.

Contactés par l'AFP,

Morgan Stanley, CMA CGM et Maersk n'ont pas confirmé l'information. Ces deux derniers se disent cependant attentifs aux opportunités de marché.

Il est «vraisemblable qu'il (le groupe Bolloré) évalue la valeur» de son activité logistique, sans que cela aboutisse forcément sur une cession, a commenté auprès de l'AFP une source au fait du dossier.

Cette revue d'actifs est cependant «une surprise» pour la banque Oddo BHF, car elle «n'a jamais été évoquée par la direction jusqu'à présent. Elle serait toutefois logique au regard des capitaux grandissants nécessaires pour cette activité», selon une note d'analyste.

Le titre Bolloré progressait, vendredi dernier, d'environ 2% à la Bourse de Paris, à 5,18 euros, dans un marché stable.

Plus rentable que la logistique internationale de Bolloré, la branche de logistique africaine reste plus petite en chiffre d'affaires, avec 2,1 milliards d'euros réalisés en 2020. Elle emploie plus de 20.000 personnes, selon le groupe. Si l'opération avait lieu, le conglomérat conserverait également une activité de distribution pétrolière, des systèmes de stockage d'électricité, et des participations financières, dont le contrôle du groupe de

communication Vivendi, également présent en Afrique via ses filiales Havas et Canal+.

Le groupe pourrait utiliser le produit de la vente pour accroître sa part de marché dans la logistique mondiale (il est aujourd'hui neuvième), ou «poursuivre la simplification de ses structures et notamment procéder à un rachat d'actions», au bénéfice de la Compagnie de l'Odette (la holding de la famille Bolloré), avance Oddo BHF.

Bien avant les médias, la logistique et l'Afrique ont fait la fortune de l'industriel Vincent Bolloré, qui a pris en 1986 le contrôle de la SCAC (Société Commerciale d'Affrètement et de Combustible) au moment de sa privatisation. Le groupe français s'est ensuite développé sur le continent, s'appuyant sur ses relations avec les dirigeants politiques et incarnant pour certains l'image de la Françafrique néocoloniale.

## TOURNER LA PAGE

Accusé par la justice française d'avoir apporté son aide à des campagnes électorales en échange de l'attribution de concessions portuaires au Togo et en Guinée (Conakry), le Groupe a accepté en début d'année une convention com-

prenant une amende de 12 millions d'euros et une surveillance par l'Agence française anti-corruption. La juge avait cependant refusé d'homologuer la reconnaissance préalable de culpabilité acceptée par Vincent Bolloré (qui a laissé en 2019 les manettes du groupe à son fils Cyrille) et deux autres responsables. Leur dossier a été renvoyé à l'instruction.

Après la logistique, Vincent Bolloré se passionne aujourd'hui pour les médias. Déjà actionnaire principal de Vivendi (Canal +, CNews...), il vient de prendre le contrôle du groupe Lagardère (Europe 1, Le Journal du dimanche...), après avoir cédé partiellement sa pépite Universal Music.

Les activités africaines de Bolloré, si elles étaient mises en vente, ne manqueraient pas d'acheteurs, tels DP World ou le géant danois Maersk, partenaire de Bolloré dans plusieurs ports. Mais CMA/CGM, à la fois premier client et premier fournisseur de Bolloré en Afrique, est bien placé. L'armateur marseillais, très bien introduit à l'Élysée et disposant d'une trésorerie abondante, pourrait être le pivot d'une consolidation des intérêts français dans la logistique, dont la crise Covid a montré le caractère stratégique.

# Sahara marocain : réunis en Tanzanie, des experts africains appellent à l'expulsion de la «Rasd» de l'UA

**ECONEWS AVEC MAP**

Les participants à un séminaire régional, sous le thème «L'impératif de la relance post-covid : Comment la résolution de la question du Sahara peut-elle renforcer la stabilité et l'intégration de l'Afrique», ont appelé samedi à Dar es-Salaam, en Tanzanie, à l'expulsion de la pseudo «Rasd» de l'Union Africaine (UA) pour la restauration de la neutralité et de l'impartialité de l'organisation panafricaine.

Co-organisé par l'Institute of Peace and Conflict Studies (IPCS) et la Tanzania Peace Fondation (TPF), ce séminaire a réuni des dizaines d'experts, d'universitaires, de membres de Think Tanks, de parlementaires, de chercheurs et d'éminentes personnalités politiques en provenance du Rwanda, du Kenya, des Iles Comores, du Burundi, de la Tanzanie, de l'Ouganda, du Ghana, du Mozambique et de l'Afrique du Sud, entre autres.

Le communiqué final de ce séminaire note que l'expulsion du «Rasd», la seule entité

non étatique siégeant parmi 54 États souverains et indépendants de l'UA, permettra non seulement d'assurer la prémunition de l'organisation panafricaine contre le séparatisme, mais aussi de favoriser une contribution effective, crédible et légitime de l'Union Africaine au processus des Nations Unies, qui reconnaît le plan marocain d'autonomie comme solution «sérieuse et crédible».

L'appel à l'expulsion de la «Rasd» a été lancé après un examen approfondi du contexte particulier dans lequel une entité séparatiste non étatique, sans souveraineté et sans indépendance, a été admise au sein de l'OUA en 1982, à une époque où le continent était en proie à différents courants idéologiques, aujourd'hui obsolètes, indique le communiqué, qui indique que les participants ont qualifié de «lourde erreur historique» l'admission de la pseudo «Rasd» au sein de l'organisation continentale.

D'autre part, les inter-

venants ont été unanimes à affirmer que le plan d'autonomie proposé par le Maroc pour ses provinces du sud constitue la «seule solution viable» pour un règlement définitif du différend autour du Sahara marocain, relevant que l'initiative marocaine d'autonomie représente une «solution politique, juste, durable et mutuellement acceptable», qui s'inscrit en droite ligne avec les dernières résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Une telle solution requiert, d'après les participants, une «forte volonté politique» des parties, ainsi que de la communauté internationale, une volonté politique clairement démontrée par le Maroc et rejetée par l'Algérie.

Les discussions, organisées autour de quatre panels, ont été axées sur la question du Sahara à la lumière des enjeux de l'Union Africaine et de la présence d'une entité non étatique parmi ses membres souverains et indépendants, précise le communiqué.

Après un bref tour d'ho-

ron historique et juridique de la question, qui a illustré, à travers des éléments historiques et de droit international, la souveraineté du Maroc sur son Sahara, les participants ont unanimement appelé à un «panafricanisme revigoré» qui puise sa force dans l'unité, la paix et la stabilité, l'intégration économique, la croissance et le développement.

S'arrêtant sur l'héritage de la Charte de Casablanca et celui des ancêtres africains, tels que les éminents Julius Nyerere et Jomo Kenyatta, les intervenants ont insisté sur la nécessité de mettre un terme à toutes les formes de séparatisme (sécessionnisme politique, extrémisme religieux, désintégration identitaire) pour parvenir à la réalisation des priorités panafricaines telles que la mise en œuvre de la Zone de libre-échange commune africaine (ZLECA) et les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA.

Par ailleurs, les intervenants ont salué le Maroc pour son leadership continental et son «triomphe diplomatique majeur» remporté au cours

des dix-huit derniers mois avec l'ouverture de plus d'une vingtaine de représentations diplomatiques par les pays frères africains à Laâyoune et Dakhla, au Sahara marocain.

L'ouverture des représentations diplomatiques au Sahara marocain reflète, selon les participants, un «soutien fort» à la marocanité du Sahara et une mise en œuvre efficace d'une approche pragmatique et réaliste.

Ils ont également salué l'engagement indéfectible du Maroc dans la promotion de la coopération Sud-Sud basée sur une approche «win-win», illustrant la forte conviction du Royaume du potentiel du continent.

Par ailleurs, la rupture unilatérale des relations diplomatiques avec le Maroc par l'Algérie, en réponse à la main tendue de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a été déplorée par les intervenants et qualifiée de «revers majeur» dans le processus politique visant à trouver une solution juste, sincère et crédible, fondée sur le dialogue et le compromis.



# COMPTE RENDU DE LA VINGT-QUATRIÈME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 8)

## II. POINTS D'INFORMATIONS

### II.1. État et administration du territoire

Le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, représenté par le ministre de la Défense nationale et Anciens combattants, a informé les membres du Conseil que l'état du territoire national demeure globalement calme.

Quelques faits saillants ont marqué l'état d'esprit de la population. Il s'agit notamment de la satisfaction dans l'opinion autour des retombées de la visite diplomatique du Président de la République aux Émirats Arabes Unis et des réactions en sens divers au sujet de la clôture des débats à l'Assemblée nationale sur la question du Registre d'appareils mobiles (RAM).

Il a évoqué la récurrence des cas de kidnapping ciblés dans certains coins de la province du Nord-Kivu. C'est le cas de Tsengerero en territoire de Rutshuru où un pharmacien a été enlevé dans la nuit du 10 au 11 octobre dernier à son domicile. Il a été libéré la nuit suivante par ses ravisseurs non autrement identifiés.

### II.2. Situation sécuritaire

La situation sécuritaire demeure calme et sous contrôle des Forces de défense et de sécurité sur l'ensemble du pays. A ce sujet, le Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants a fait part au Conseil de la poursuite des opérations militaires dans le cadre de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu dans l'objectif de restaurer la sécurité, la paix et l'autorité de l'État.

En Ituri, il a indiqué que les deux grands bastions ennemis, notamment les localités Lipri et Nyangaray (territoire de Djugu), occupées respectivement par la Coalition CODECO FDBC-FPIC et CODECO BON TEMPLE sont passés sous contrôle après une offensive menée par les Forces Armées. 42 assaillants se sont rendus et d'autres se sont dirigés vers des localités Digene et Dungu en territoire d'Irumu où les FARDC les pourchassent tout en consolidant leur position.

Comme en Ituri, les forces loyalistes exercent une intense pression sur les ennemis de la paix dans le Nord-Kivu. Autant les assauts et les contre-offensives sont lancés pour reconquérir des

localités occupées, autant les FARDC s'adaptent à la nature de l'activisme des assaillants pour maintenir la posture de combat sur l'ensemble des fronts et consolider les gains des opérations passées.

### II.3. Évolution de la situation épidémiologique

En ce qui concerne la Covid-19, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a informé le Conseil de la diminution de nouveaux cas positifs de 46,6% à la quarantième semaine épidémiologique. Au cours de ces trois dernières semaines, notre pays a enregistré des faibles effectifs de cas importés au niveau de la surveillance transfrontalière faisant une moyenne d'environ 3 notifications par semaine.

La vaccination, quant à elle, se poursuit normalement et s'intensifie avec la variété de vaccins, à savoir : Moderna, Astra Zeneca et Pfizer.

Le Gouvernement réitère son exhortation permanente à la population afin d'observer scrupuleusement les mesures barrières et de se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres. S'agissant de l'épidémie de méningite à Banalia, le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a indiqué que la vaccination réactive a été lancée dans 4 des 20 Aires de santé de la Zone de Banalia pour une durée de cinq (5) jours. Le résultat partiel révèle que plus de 15.889 personnes ont été vaccinées, soit 10,8% pour la Zone de Santé et 55,3% pour les 4 aires de Santé.

Le ministre de la Santé publique, Hygiène et Prévention a, par ailleurs, informé le Conseil de la résurgence de l'épidémie de la maladie à virus Ebola dans l'Aire de Santé de Butsili, Zone de Santé de Beni dans la province du Nord-Kivu. Le cumul des cas, depuis de 8 octobre 2021, est de deux cas dont deux décès. Des mesures de riposte sont en cours de mise en œuvre dans cette partie du pays confrontée à des défis sécuritaires et humanitaires.

### II.4. Rapport d'inspection et d'inauguration d'ouvrages dans le cadre du PRISE

Le ministre d'Etat, ministre du Développement rural a présenté au Conseil le rapport de la mission qu'il a conduit, du 10 au 20 septembre 2021, dans l'espace Grand Kasai. L'objectif poursuivi a été celui de palper du doigt les gran-

des réalisations des ouvrages exécutés dans le cadre du Projet de Renforcement des Infrastructures Socio-Economiques dans la région centre de la République Démocratique du Congo (PRISE).

Dans les provinces du Kasai-Oriental et du Kasai Central, des ouvrages achevés ont été inaugurés et mis en service. C'est le cas des marchés publics de Lukalaba en territoire de Tshilenge, celui de la commune de Miabi en territoire de Miabi, celui de Tshibombo en territoire de Lupatapata, celui de Nkena Kuna (baptisé marché Etienne Tshisekedi Wa Mulumba) en territoire de Kabeya Kamwanga et celui de la Commune rurale de Mikalayi (baptisé maman Marthe Kasalu).

La délégation s'est également rendue compte de l'état d'avancement d'autres ouvrages qui sont en cours de construction tels que les écoles, les centres de santé et les latrines publiques.

Le ministre d'Etat, ministre du Développement rural a exprimé sa satisfaction sur la qualité des ouvrages réalisés, pour autant que les bénéficiaires les ont acceptés et ont promis d'en faire bon usage et de les conserver durablement.

## III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DES DÉCISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres a adopté le relevé des décisions prises lors de sa vingtième-troisième réunion tenue le vendredi 8 octobre 2021.

## IV. EXAMEN ET ADOPTION DES DOSSIERS (03 dossiers)

### IV.1. De la mise en œuvre de la gratuité de l'enseignement primaire

En vue de consolider et de pérenniser la gratuité de l'enseignement primaire et de mettre fin à la grève des enseignants, le ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a fourni aux membres du Gouvernement quelques informations importantes des propositions de solutions.

D'entrée de jeu, il a exploré le caractère illégal de la grève des enseignants, qui a voulu secouer la rentrée scolaire 2021-2022 dans certains établissements publics conventionnés, avec en toile de fond, le paiement du deuxième et troisième palier issus de l'accord de Bibwa ainsi que la prise en charge

des Nouvelles Unités.

Cette illégalité tient de la violation, par des leaders syndicaux des enseignants de la procédure qui prévoit un préavis de 15 jours à donner à l'employeur. Toutefois, le Ministre de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique a noté la suspension de ce mouvement de grève illégal pour la reprise des cours.

Il a sollicité la signature de l'arrêté interministériel par les ministres sectoriels impliqués pour permettre la reprise des négociations, interrompues autrefois avec le banc syndical, pour une année scolaire apaisée.

Après débat et délibérations, le Conseil a adopté ce dossier.

### IV.2. De l'organisation du DRC – Africa Business Forum

Le ministre de l'Industrie a présenté au Conseil le projet d'organisation du DRC – Africa Business Forum sous le thème : « *développer une chaîne de valeur régionale autour de l'industrie des batteries électriques du marché des véhicules électriques et des énergies propres* ».

L'objectif de cet événement est celui de réunir quelques Gouvernements africains, les entrepreneurs, les partenaires au développement, les investisseurs institutionnels, les négociateurs, les industriels et le secteur privé national et étranger en vue de dialoguer, d'identifier les opportunités et de faciliter les investissements, afin d'accroître la part de l'Afrique dans la chaîne de valeur des batteries, des véhicules électriques et des énergies renouvelables.

Ce qui s'inscrit dans la ligne droite de la vision du Chef de l'État et Président en exercice de l'Union Africaine pour marquer une rupture d'avec la dépendance excessive à l'exportation des ressources naturelles sans plus-values dont les prix d'achat sont fixés par les marchés incontrôlés par les pays Africains. Mais aussi de renforcer les capacités de production tout en privilégiant le développement des exportations des produits « *made in Africa* » et le commerce intra-africain.

Pour la tenue de ces assises qui se tiendront prochainement à Kinshasa, avec l'accompagnement de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), le ministre de l'Industrie a sollicité la collaboration de ses collègues en charge des Finances et des Mines

avec qui il coordonne cet événement de classe mondiale qui ramènera notamment quelques grands fabricants des véhicules électriques.

Après débat et délibérations, ce dossier a été adopté.

### IV.3. Des résolutions des états généraux de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Le ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a fait part au Conseil des résultats obtenus au terme des états généraux organisés du 6 au 14 septembre 2021 dernier à Lubumbashi. A cet effet, 329 résolutions et recommandations ont été validées par les participants. Elles ont été produites lors des travaux des sept (7) Commissions thématiques.

Il a indiqué que certaines recommandations ont nécessité des mesures urgentes et/ou des décisions immédiates. Il s'agit notamment de celles liées à la relève académique, à la numérisation du secteur, au renforcement de la formation des formateurs, aux mesures conservatoires concernant les Établissements organisant la faculté de Médecine ainsi qu'à la réforme LMD.

A ce sujet, le ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a évoqué les orientations principales retenues pour la mise en œuvre. Il s'agit respectivement de la généralisation du système LMD et le suivi des phases de mise en œuvre, la promulgation du cadre normatif sur le LMD, l'évaluation et la révisation des curricula tous les cinq ans, l'organisation de la gouvernance des établissements et l'instauration d'un Comité de suivi et d'évaluation de l'application LMD.

Après débat et délibérations, ce dossier a été adopté.

## V. EXAMEN ET ADOPTION DE PROJET DE TEXTES (02 Textes)

V.1. Projet de décret portant création de Fonds national d'aménagement du territoire.

Le ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire a présenté, à l'attention du Conseil, les grandes lignes du projet de décret portant création d'un « *Fonds national d'aménagement du territoire* », FONAT en sigle.

Cet établissement public, doté d'une personnalité juridique et disposant d'une

(Suite à la page 12)



## Interclubs de la CAF

# DCMP ramène une victoire, Maniema Union et Mazembe arrachent un nul, V. Club chute

Les équipes congolaises engagées dans les compétitions de la CAF (Confédération africaine de football) avaient rendez-vous avec leurs adversaires le week-end dernier. Seul Daring Club Motema Pembe a ramené une victoire de Kigali (2-1). Mazembe et Maniema Union ont arraché un nul, alors que V. Club a chuté à Marumo Gallants de Durban, en Afrique du Sud.

NANA K.

**D**e tous les clubs congolais engagés dans les compétitions de la CAF (Confédération africaine de football), seul le Daring Club Motema Pembe (DCMP) a pu ramener une victoire en battant l'As Kigali du Rwanda (2-1) au stade Régional Nyamirambo, en match comptant pour la manche aller des seizièmes de finale de la Coupe de la CAF.

Les deux buts immaculés ont été marqués à la première période par William Likuta et Joyce Kati Katukalondji, respectivement à la 9<sup>ème</sup> et 44<sup>ème</sup> minutes de jeu, avant que les Rwandais ne réduisent le score

à 69<sup>ème</sup> minutes de jeu par Pierrot Kwizera.

Grâce à cette précieuse victoire à l'extérieur, la team vert et blanc de Kinshasa prend une belle option, avant la manche retour prévue, dans une semaine, au stade des Martyrs de Kinshasa.

Toujours en Coupe de la CAF, V. Club n'a pas fait mieux vendredi en Afrique du Sud face à Marumo Gallants (1-2). En infériorité numérique, après l'expulsion de Nzungu Mafuana, V. Club a concédé sa première défaite dès l'entrée en compétition.

En Ligue des champions de la CAF, Maniema Union a négocié, au stade des Martyrs de la Pentecôte, un nul précieux face Mamelodi Sundowns (2-2) de l'Afrique du Sud. Les hommes de Daouda Lupembe se sont bien battus avec leurs armes, au point de décrocher ce nul précieux qui les rassurent.

Le club de Kindu a su faire preuve de beaucoup de caractère et de résilience, pour pouvoir résister jusqu'au bout et se neutraliser avec un club présenté comme injouable.

Désorientée en tout début de la rencontre par le



Belle opération pour Maniema Union qui a imposé un nul à Mamelodi Sundowns

niveau technique et tactique élevé des visiteurs, note le site footrdc.com, l'AS Maniema Union a pris un but dès la 8<sup>ème</sup> minute. Zuane Temba marque, pour confirmer le statut de super favori collé à Mamelodi Sundowns depuis quelques semaines. Mais c'était trop tôt pour voir les hommes de Daouda Lupembe rendre leurs armes. Dominés, bousculés, ils ont su résister et frapper fort au moment où les Sud-africains étaient en confiance. Rodrigue Kitwa égalise pour les

Kambelebele avant la pause.

Au retour des vestiaires, c'est encore Mamelodi Sundowns, assoiffé aussi de buts que de victoire, qui pousse le club congolais dans son dernier retranchement.

La défense de Maniema Union finit par craquer à la 84<sup>ème</sup> minute (2-1) pour Mamelodi, un doublé de Zuane Temba. La réaction des Unionistes interviendra trois minutes plus tard. Bien trouvé dans la surface de réparation, Tenga Mutuila

trompe le portier des brésiliens d'Afrique, et remet les pendules à l'heure à quelques minutes de la fin du match. Les joueurs de Mamelodi n'en reviennent pas, pourtant, c'est bien cela la réalité. Score final (2-2).

Tout sera à refaire au match retour prévu la semaine prochaine, en Afrique du Sud. Mamelodi demeure favori et dans un ballottage favorable, mais Maniema Union n'est pas encore éliminé du tout.

Même scénario pour le TP Mazembe, deuxième représentant de la RDC en Ligue des champions de la CAF, qui a contraint les Sud-africains d'Amazulu à un nul vierge (0-0) au stade Moses Mabhida de l'Afrique du Sud. Un score piège pour Mazembe qui sera contraint à battre cette équipe lors de la manche retour prévue dans son temple de football de Kamalondo, à Lubumbashi.

Les hommes de Franck Dumas ont fait preuve d'une bonne discipline tactique, empêchant leurs adversaires à développer aisément leur jeu et marquer un but. Score logique au regard de la physiologie de la rencontre. Les Corbeaux devront l'emporter au match retour, dans une semaine, à Lubumbashi, pour accéder à la phase des groupes de cette édition de la Champions League Africaine. Beaucoup de leçons à tirer par Franck Dumas.

## ECONEWS

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations  
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/  
Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/  
89 301 93 05  
+ 243 903185670  
E-mail :

[kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
Faustin KUEDIASALA

RÉDACTEUR EN CHEF  
Hugo TAMUSA

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
Florent N'LUNDA N'SILU

RÉDACTION GÉNÉRALE  
Faustin KUEDIASALA  
Hugo TAMUSA  
Florent N'LUNDA N'SILU  
Véron KONGO  
Jonathan MUTADJIRI  
Nana Kanku  
Olivier Dioso  
A.T. MPUTU

COLLABORATEUR EXTÉRIEURS  
Marc NZATE  
Francis Mayuma

WEB MASTER  
Tighana MASIOLA

PRODUCTION  
Michel MASUDI  
+243 907314011

COMMERCIAL  
John RUSHIMBA

INTENDANT GÉNÉRAL  
René LOKOTA

## Linafoot : Saint Eloi Lupopo dompte As Simba, avec Dark Kabangu décisif

NANA K. AVEC ACTU/

**L**e FC Saint Eloi Lupopo de Lubumbashi arrache une belle victoire (2-0) devant l'AS Simba de Kolwezi, au stade Dominique Diur, en match comptant pour la quatrième journée de Vodacom Ligue 1.

Les deux buts de Lupopo ont été inscrits en première mi-temps, dont le premier à la 15<sup>ème</sup> minute. Youssouf Mulumbu met deux défenseurs de Simba dans le vent et adresse un magnifique centre à Dark Kabangu qui, d'un coup de tête

puissant, ouvre le score.

Six minutes plus tard, à la 21<sup>ème</sup>, Lupopo s'offre un deuxième but, Dark Kabangu offre une passe décisive à Rodrigue Masini qui marque le deuxième but.

Malgré les assauts des Kamikazes de Simba à la

repris du match, l'équipe n'a pas réussi à réduire le score. Cette victoire vient confirmer la bonne forme des cheminots de Lupopo, une semaine après un match nul concédé face au FC Blessing (1-1) sur cette même pelouse du stade Dominique Diur de Kolwezi.

## Les élections du nouveau comité de gestion de la Linafoot prévues samedi 23 octobre à Kinshasa

N. KANKU

**L**a Ligue nationale de football (Linafoot) tient, le samedi 23 septembre 2021 à Kinshasa, son assemblée générale extraordinaire et élective, confirme un communiqué de son comité de gestion dont une copie est par-

venue à Econews. Ça sera aussi l'occasion d'inaugurer une nouvelle ère à la Linafoot, étant entendu que l'actuel comité de gestion n'avait pas été voté, mais plutôt nommé par la Fécofa (Fédération congolaise de football association).

Pour ces nouvelles élections, un calendrier vient

d'être publié. Il indique que du 9 au 14 octobre interviendra le dépôt de candidatures sous pli fermé au secrétariat général de la Fécofa. La publication des listes des candidats retenus est prévue le 15 octobre 2021. Du 16 au 18 octobre aura lieu l'examen des candidatures retenues et

le 19 octobre sera annoncé les décisions concernant chacune d'elles, coïncidant avec la publication de la liste des candidats retenus.

Les recours seront déposés le 20 octobre, pour un traitement prévu entre les 21 et 22 octobre, avant les élections prévues le samedi 23 octobre.



# Marche de Lamuka: Muzito et Fayulu confirment leur ancrage à Kinshasa

**A Kinshasa, le tandem Muzito – Fayulu est en train de réussir son test de popularité. Après le meeting de la Place Sainte Thérèse où les deux leaders de Lamuka, Adolphe Muzito et Martin Fayulu, sont parvenus à faire le plein, ils ont convié les Kinois, le samedi 16 octobre 2021, à une marche appelant à la dépolitisation de la Céni (Commission électorale nationale indépendante). Là aussi, Muzito et Fayulu ont fait carton plein. Ce qui confirme leur ancrage dans la capitale. Aux prochaines échéances électorales, le duo Muzito-Fayulu aura certainement un mot à dire.**

**Hugo T.**

**C**arton plein pour le duo Adolphe Muzito et Martin Fayulu. La stratégie d'engager les actions d'abord par un meeting populaire pour ensuite se mettre en marche a donné la preuve de son efficacité. Il y avait du monde dans les rues de Kinshasa. Ils étaient au moins 70.000 manifestants qui ont battu le pavé dans la discipline sous encadrement d'une police nationale qui a apporté la preuve qu'elle peut être républicaine si des interférences politiques ne sont pas venues mettre en mal ses missions.

La marche a été bien encadrée malgré deux dérapages sur les actes inciviques sur l'effigie du chef de l'Etat et le drapeau de l'UDPS. Dans les revendications, des manifestants ont appelé à la dépolitisation de la commission électorale nationale indépendante. Ils ont également dit non à la désignation de Denis Kadima comme président de la centrale électorale.

Dans son discours, Martin Fayulu a fustigé la misère de la population qui n'a pas voté en faveur de l'actuel Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi. En des

termes clairs, il a indiqué qu'il manifesterait avec la population si Denis Kadima est désigné président de la Céni. Les prochains jours seront édifiants.

## ANCRAGE À KINSHASA

Adolphe Muzito et Martin Fayulu ont en train de réussir leur coup. C'est le moins que l'on puisse dire. Après le meeting de la Place Sainte Thérèse, au cours duquel ils ont déjoué tous les mauvais pronostics, Muzito et Fayulu ont démontré, à travers la marche du 16 octobre, qu'ils étaient encore vivants sur la scène politique congolaise. Gare à ceux qui ont voulu les enterrer prématurément.

Lorsqu'il est donné de parler politiquement à Kinshasa, il serait indécent de minimiser Muzito et Fayulu. Ils ont démontré à la face de l'opinion qu'à Kinshasa, leur ancrage n'est pas une vue de l'esprit. Certes, Kinshasa n'est pas la RDC. Mais, conquérir Kinshasa représente un très bon indicateur pour juger de son aura politique sur la scène nationale.

Le plus évident est que Muzito et Fayulu comptent des partisans inconditionnels dans la capitale congolaise. La preuve a été donnée le samedi 16 octobre 2021.



*Muzito et Fayulu ont conquis Kinshasa...*



*... et la foule était bien là*

## COMPTE RENDU DE LA VINGT-QUATRIEME REUNION DU CONSEIL DES MINISTRES

(Suite de la page 10)

autonomie administrative et financière, a pour objet la mobilisation des ressources financières pour :

- l'élaboration des documents de stratégies, des outils techniques, des plans d'aménagement du territoire et la mise en œuvre de la politique nationale de l'Aménagement du territoire ;
- des projets d'aménagement du territoire ainsi que le suivi de leur exécution financière ;
- l'appui aux acteurs qui participent à la mise en œuvre de la Politique nationale de l'aménagement du territoire. Pour atteindre ces objectifs, ce projet de décret prévoit de mettre en place toutes les stra-

tégies pouvant permettre la mobilisation des fonds, notamment : les subventions, les ressources provenant des mécanismes de financement des accords multilatéraux, les produits d'exploitation, les dons, legs et levées des fonds.

Le ministre d'Etat a souligné que la mise en place de ce Fonds permettra au Gouvernement de se doter d'un outil stratégique de financement et de matérialisation de la vision du Président de la République dans le secteur de l'aménagement du territoire afin d'assurer un développement durable et harmonieux.

Après débats et délibé-

rations, ce projet de Décret a été adopté.

V.2. Projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale d'aménagement du territoire.

Le ministre d'Etat, ministre de l'Aménagement du territoire a également fait l'économie du projet de décret portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence nationale d'aménagement du territoire (ANAT).

Cet établissement public à caractère administratif et technique sera chargée de faire la planification de la conception des nouvelles villes,

de la rénovation des villes existantes ainsi que du développement des territoires à travers la République Démocratique du Congo, et ce, en collaboration avec les ministres sectoriels concernés et les provinces.

Jouissant d'une autonomie financière et administrative, et doté de la personnalité juridique, cet établissement est composé de trois structures suivantes : le Conseil d'administration, la direction générale et le Collège des commissaires aux comptes.

Ainsi, l'Agence nationale d'aménagement du territoire (ANAT) a été présenté comme une réponse

au besoin de changer des stratégies et des options du Gouvernement pour réussir la vraie reconstruction de notre pays.

Après débat et délibérations, le Conseil a chargé le Premier ministre de présider une réunion d'harmonisation conceptuelle avant l'adoption formelle de ce projet de décret le vendredi prochain au Conseil des ministres.

Commencée à 11h11, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 15h23.

**PATRICK MUYAYA KATEMBWE**  
MINISTRE DE LA  
COMMUNICATION ET MÉDIAS  
PORTE-PAROLE DU  
GOUVERNEMENT